



68127 NIEDERHERGHEIM - TÉL. 03.89.49.45.15 - FAX. 03.89.49.90.62

E-MAIL: syndicat.eau.niederhergheim@wanadoo.fr

Prix et qualité du service public de l'

EAU POTABLE

et de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL

2018







SOMMAIRE

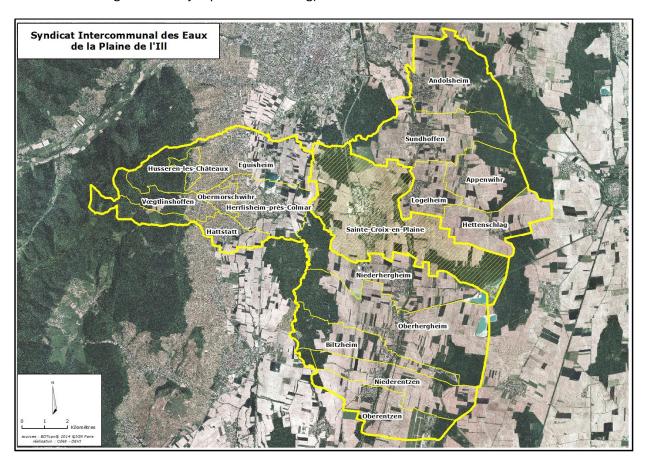
Présentation du territoire desservi	p. 4
Eau potable	p. 6
1. Caractérisation technique du service	p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 8
3. Financement des investissements	p. 9
4. Indicateurs de performance	p. 12
Assainissement collectif	p. 15
1. Caractérisation technique du service	p. 15
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	p. 16
3. Financement des investissements	p. 17
4. Indicateurs de performance	p. 18
Annexes	p. 19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	p. 19

Présentation du territoire desservi

Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I.) est un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM).

En 2019, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 19 023 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

Le territoire s'étend du sud au nord (d'Oberentzen à Andolsheim) sur 20 km et d'ouest en est (de Husseren – Voegtlinshoffen jusqu'à Hettenschlag) sur 22 km.



Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau:	Assainissement :
 Production 	Collecte
 Transport 	 Transport
 Protection des points de prélèvement 	
 Stockage 	
Traitement	
Distribution	



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

		Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)		2 245	•	•
APPENWIHR *		578	•	0
BILTZHEIM		450	•	•
ÉGUISHEIM **		1 782	0	
HATTSTATT		814	•	
HERRLISHEIM (C.A.)		1 833	•	
HETTENSCHLAG *		346	•	0
HUSSEREN LES CHÂTEAUX		518	•	
LOGELHEIM		845	•	•
NIEDERENTZEN		722	•	•
NIEDERHERGHEIM		1140	•	•
OBERENTZEN		635	•	•
OBERHERGHEIM		1 218	•	•
OBERMORSCHWIHR		366	•	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) ***		3 006		
SUNDHOFFEN (C.A.)		2 006	•	•
VOEGTLINSHOFFEN		519	•	
	Total	19 023	16 017	10 185

^{*} Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du Syndicat.

^{**} La commune d'Éguisheim est membre du SIEPI et gère le service eau potable en propre régie ; le Syndicat lui fournit uniquement l'eau. La situation changera au 1^{er} juillet 2019 suite à la délibération de notre Comité Syndical. À partir de cette date, notre Syndicat reprendra la distribution de l'eau dans la commune.

^{***} Le S.I.E.P.I. vend l'eau à Colmar Agglomération pour le compte de la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est plus membre et Colmar Agglomération (C.A.) y exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. En revanche, les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement propriétés du SIEPI traversent la commune.

Eau potable



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Nature des ressources en eau

Les ressources du syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé (m³/an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m3/heure	N. C.	556 650
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	160 m3/heure	3 840 m3/jour	574 140
Total:	360 m3/heure	-	1 130 790



Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2017	2018
ANDOLSHEIM	896	902
APPENWIHR	222	222
BILTZHEIM	190	196
HATTSTATT	372	389
HERRLISHEIM	773	787
HETTENSCHLAG	136	142
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	219	223
LOGELHEIM	324	339
NIEDERENTZEN	278	281
NIEDERHERGHEIM	490	490
OBERENTZEN	267	277
OBERHERGHEIM	521	523
OBERMORSCHWIHR	187	191
SUNDHOFFEN	820	859
VOEGTLINSHOFFEN	235	235
Total	5 930	6 056

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2017	2018
ANDOLSHEIM	77 915	79 205
APPENWIHR	19 487	19 172
BILTZHEIM	15 580	14 526
HATTSTATT	35 295	37 311
HERRLISHEIM	68 582	73 774
HETTENSCHLAG	12 929	12 832
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	33 222	31 431
LOGELHEIM	26 468	27 203
NIEDERENTZEN	26 818	24 973
NIEDERHERGHEIM	44 423	44 634
OBERENTZEN	24 205	22 028
OBERHERGHEIM	40 267	38 371
OBERMORSCHWIHR	18 880	19 084
SUNDHOFFEN	70 960	72 484
VOEGTLINSHOFFEN	28 700	32 619
Total	543 731	549 647

	2017	2018
- Abonnés domestiques	541 866 m ³	547 952 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	1 865 m ³	1 695 m ³
- Commune d'Éguisheim	159 350 m ³	169 470 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	205 881 m ³	155 396 m ³
Total	908 962 m³	874 513 m ³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 150,00 kilomètres dont 42,00 kilomètres de réseau intercommunal.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1er janvier 2018	Communes de la plaine	Communes du vignoble
Frais d'accès au service	Néant	Néant
Consommation		
 Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm 	26,00 €	26,00 €
 Part proportionnelle (€ HT/m³) 	0,95 €	1,24 €
Taxes et redevances		
 TVA 	5,50 %	5,50 %
 Contre-valeur redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT/m³) 	0,0900€	0,0900€
 Redevance pollution (€ HT/m³) (eau d'origine domestique) 	0,3500€	0,3500 €
 Redevance modernisation des réseaux de collecte (€ HT/ m³) 	0,2330 €	Néant

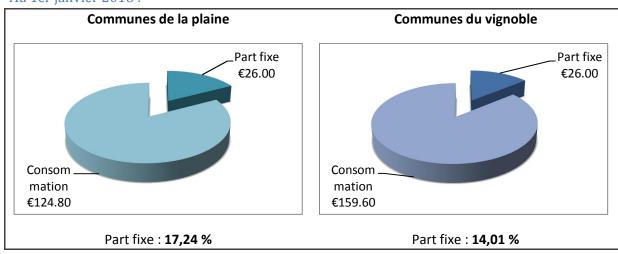
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 10/03/2017 effective à compter de la 2^{ème} relève 2017 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

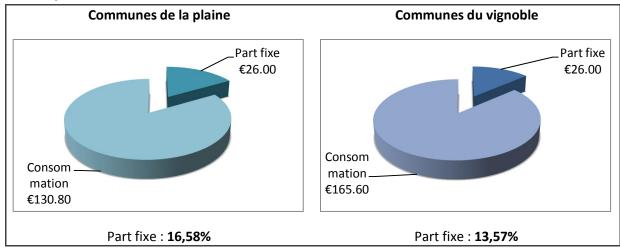
Au 1er janvier 2018:



Total TTC (sans modernisation ass.) : 203,40 € Total TTC (sans modernisation ass.) : 240,12 €



Au 1er janvier 2019:



Total TTC (sans modernisation ass.) : 209,73 € Total TTC (sans modernisation ass.) : 246,45 €

Tarification

Eléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m3, Part fixe	Équilibrer le Budget 2018 et financer les investissements prévus
Redevance modernisation des réseaux de collecte	néant
Redevance pollution d'origine domestique	néant

Recettes 2018 HT

Ventes d'eau totale	751 995,20 €
Dont : Exportation vers la commune d'Éguisheim	82 700,75 €
Exportation vers la commune de Sainte	75 945,06 €
Croix en Plaine (C.A.)	
Autres prestations auprès des abonnés	250 036,50 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	675 115,53€
Montants des subventions	17 107,80€

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	463 726,73 €
Montant remboursé durant l'exercice	146 145,28 €
Dont en capital	141 047,85 €
Dont en intérêts	5 097,43 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

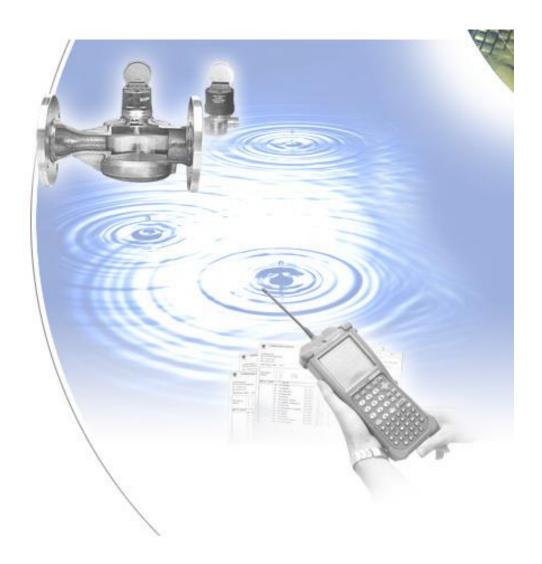
Amortissement	Montant amorti
Licences	7 648,20 €
Terrains nus	0,00€
Terrains bâtis	1 677,00 €
Autres terrains	0,00€
Bâtiments d'exploitation	4 451,00 €
Bâtiments administratifs	8 585,00 €
Autres constructions	162,00€
Installations complexes spécialisées	41 807,00 €
Réseau d'adduction d'eau	348 470,00 €
Outillage industriel	2 906,00 €
Agencements et aménagements du matériel	806,00€
Service de distribution d'eau	24 289,89 €
Matériel de transport	15 112,00 €
Matériel de bureau et informatique	4 265,00 €
Autres	684,00€
Total	451 537,89 €



Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- Le Syndicat des eaux s'est lancé dans un vaste programme de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, des levés topographiques ont déjà été effectués dans les communes du vignoble et dans les communes de la plaine. Les conduites intercommunales suivront en 2019. Ce travail permettra de cartographier précisément nos réseaux, puis, dans un second temps, d'en étudier le fonctionnement hydraulique. L'étude d'un renforcement du secteur sud du réseau AEP (de Niederhergheim à Oberentzen) s'inscrit en parallèle à ces travaux.



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



Mars 2019





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

qualité sont des valeurs obligatoires Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar 03 69 49 30 41 ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

S.I.E. PLAINE DE L'ILL

Les communes de ANDOLSHEIM, APPENWIHR, BILTZHEIM, HATTSTATT, HERRLISHEIM, HETTENSCHLAG, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, LOGELHEIM, NIEDERENTZEN, NIEDERHERGHEIM, OBERENTZEN, OBERHERGHEIM, OBERMORSCHWIHR, SUNDHOFFEN et VOEGTLINSHOFFEN du S.I.E. PLAINE DE L'ILL (13568 habitants) sont alimentées en eau par trois forages.

Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

33 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

ORIGINE DE L'EAU

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 33 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
 Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE PH

- Dureté : 23,3°f (degré français)
- pH:7,6

Eau dure (calcaire). Eau à l'équilibre.

NITRATES

Teneur moyenne : 25,9 mg/lTeneur maximale : 31,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

 Teneur moyenne en chlorures : 37,2 mg/l Teneur moyenne en sodium : 16,2 mg/l
 Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures: 250 mg/l Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1.5 ma//

Limite de qualité : 50 mg/l

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 μg/l Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le S.I.E. PLAINE DE L'ILL est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Crèdia photo : fotolia com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	1 130 790	m³
Volume importé (V2)	0	m^3
Volume exporté (V3)	324 866	m^3
Volume mis en distribution (V4)	805 924	m^3
Pertes (V5)	-242 897	m^3
Volume consommé autorisé (V6)	563 027	m^3
Volume comptabilisé (V7)	554 968	m^3
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0	m^3
Volume de service du réseau (V9)	8 059	m ³

Le rendement du réseau de distribution est de R = (V3+V6) / (V1+V2) x 100 = 78,52 %

NB: pour mémoire le rendement 2017 était de 87,76 %. L'écart avec le rendement 2018 s'explique par une partie des volumes d'eau estimés pour Sainte Croix en Plaine en 2017. Depuis 2018, les volumes de cette commune sont intégralement mesurés par des débitmètres.

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,58 m³/km/jour.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 4,44 m³/km/jour.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

488 ml de conduite renouvelés sur l'exercice soit 0,33 % du réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0,37 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

and to the distriction of the procession we have a substant of the out									
Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P1 NORD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	0	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé /UGE 80,0 %									



Assainissement collectif



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2017	2018
ANDOLSHEIM	887	894
BILTZHEIM	187	194
LOGELHEIM	319	335
NIEDERENTZEN	275	279
NIEDERHERGHEIM	477	479
OBERENTZEN	264	275
OBERHERGHEIM	506	508
SUNDHOFFEN	814	853
Total	3 729	3 817

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations

0

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 61,203 kilomètres dont 21,100 km de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopf-weg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

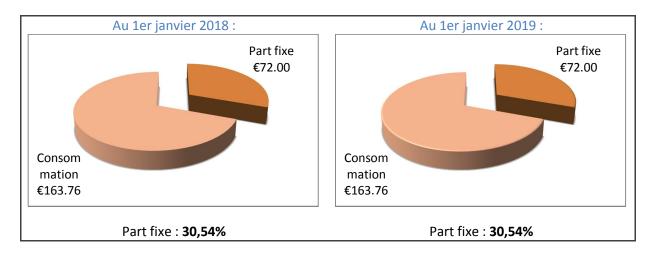
Rémunération du service au 1er janvier 2018	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à	1 500,00 €
l'Assainissement Collectif : PAC)	
Consommation	
 Part fixe (€ HT/an) 	72,0000€
 Part proportionnelle (€ HT/m³) 	1,0600€
Taxes et redevances	
• TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/03/2017 effective à compter du 2^{ème} semestre 2017 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 22/03/2018 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :







Tarification

Eléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Prix du m3	néant
Néant	

Recettes 2018 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés	413 357,82 €
Autres prestations auprès des abonnés	32 937,73 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	156 430,56 €
Montants des subventions	0,00€

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	88 368,82 €
Montant remboursé durant l'exercice	36 873,45 €
Dont en capital	36 387,06 €
Dont en intérêts	486,39€

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Terrains nus	0,00€
Terrains bâtis	748,00€
Autres terrains	262,42 €
Bâtiments administratifs	7 432,00 €
Bâtiments d'exploitation	3 917,00 €
Réseaux d'assainissement	283 811,00 €
Service d'assainissement	6 869,00 €
Installations complexes spécialisées	14 474,00 €
Outillage industriel	2 133,09 €
Agencement et aménagement du matériel	1 154,00 €
Matériel de transport	0,00€
Matériel de bureau et informatique	0,00€
Autres	0,00€
Total	320 800,51 €

Programmes pluriannuels de travaux

Une étude du réseau assainissement avec remise de plans est programmée en même temps que le diagnostic global du réseau AEP.

4. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Pas de conduite renouvelée durant l'exercice.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0,00 %



1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE





Carticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, mose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur a d'all'stino de con progregment public d'intervante.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU?

L' impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du $\rm m^3$ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



6,82 €

de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés (hors MDPA)



72,54 €

de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)



0,05 €

de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés 100€

de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2018



de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pècheurs)



11,31€

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités



6,84 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)



1,98 €

de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits (part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AFRM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



8,02 €

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



49,99 €

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 12,49 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13,15 € de primes à la performance épuratoire



15,18 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides)∩€

d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2018



des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)



11,18 € principalement aux collectivités,

principalement aux collectivités, dont 0,98 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection de la ressource en eau potable,

en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



11,14 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution dans l'agriculture



1,19 € pour la solidarité humanitaire

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source: AERM 2018)



MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10ème programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1er janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTIONS



SUBSTANCES TOXIQUES RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT OU EFFACEMEN' D'OUVRAGES



ZONES HUMIDES RESTAURÉES ET ENTRETENUES



ZONES HUMIDES ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger 52 projets en faveur de la biodiversité et de la préservation de la trame verte et bleue, 32 projets pour le développement de filières agricoles respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles".



www.eau-rhin-meuse.fr (f) (y) (in)

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

G O G G

L'eau a quelque chose à vous dire...







TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 3
Présentation du territoire desservi4
Eau potable 6
1. Caractérisation technique du service 6
Mode de gestion du service6
Nature des ressources en eau6
Nombre d'abonnements7
Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice7
Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)7
2. Tarification de l'eau et recettes du service 8
Modalités de tarification8
Facture d'eau type8
Tarification9
Recettes 2015 HT9
3. Financement des investissements 9
Branchements en plomb9
Montants financiers9
Etat de la dette du service10
Amortissements10
Programmes pluriannuels de travaux 11
4. Indicateurs de performance 12
Qualité de l'eau12
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 13
Rendement du réseau de distribution 13
Indice linéaire des volumes non comptés 13
Indice linéaire de pertes en réseau13
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable13
Indice d'avancement de la protection de la

Assainissement collectif1	.5
1. Caractérisation technique du service 1	.5
Mode de gestion du service1	.5
Nombre d'abonnements1	.5
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées1	.5
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)1	.6
Ouvrages d'épuration des eaux usées1	.6
Tarification de l'assainissement et recettes du service	.6
Modalités de tarification1	.6
Facture d'assainissement type1	.6
Tarification1	.6
Recettes 2015 HT1	.7
3. Financement des investissements 1	.7
Montants financiers1	.7
Etat de la dette du service1	.7
Amortissements 1	.7
Programmes pluriannuels de travaux1	.7
4. Indicateurs de performance1	.8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement 1	.8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	
Annexes1	.9
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 1	9